



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection de
l'Éducation Nationale
Enseignement
Technique

Dossier suivi par
Séverine
VANAUTRYVE
Stéphanie LIBERT
IEN SBSSA

Téléphone
03 81 65 74 51
Fax
03 81 65 74 49
Mél.

severine.vanautryve
@ac-besancon.fr

Stephanie.libert@ac-
besancon.fr

Mél.secretariat :
ce.i.en.eteg@ac-
besancon.fr

10, rue de la
Convention
25030 Besançon
cedex

Mesdames, Messieurs les Professeurs de
Biotechnologie, Esthétique Cosmétique, Sciences et
Techniques Médico-sociales.
Mesdames, Messieurs les formateurs.

s/c

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
Des LP et SEP publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA
Monsieur le Directeur de l'EREA de Crotenay

Objet : Lettre de rentrée 2016 – Secteur SBSSA

Chers (es) collègues,

L'équipe d'inspecteurs évolue cette année et se compose de :

- Stéphanie Libert arrivant sur l'académie stephanie.libert@ac-besancon.fr
- Séverine Vanautryve severine.vanautryve@ac-besancon.fr

La répartition des filières et/ou diplômes est jointe en annexe.

Nous remercions Madame Lipovac pour la qualité du travail accompli l'an passé et lui souhaitons réussite et épanouissement dans les nouvelles missions qui lui sont confiées.

En ce début d'année scolaire nous tenions à remercier l'ensemble des professeurs et des Conseillers de l'Enseignement Technique pour leur mobilisation et leur investissement lors de la session d'examens relevant du champ SBSSA.

Nous profitons pour féliciter les lauréats de concours et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs qui rejoignent l'académie de Besançon. Nous comptons, comme tous les ans, sur chacun d'entre vous pour les accompagner dans les missions qui leur sont confiées.

Cette lettre de rentrée a pour objectif de vous tenir informé de l'actualité et des priorités du secteur SBSSA.

La refondation de l'école de la république rentre dans sa quatrième année, nous continuerons bien évidemment le travail entrepris depuis 2012 tout en tenant compte de la circulaire de rentrée, celle du 29 mars 2016 « réussir l'entrée au lycée professionnel », des axes de travail définis par Monsieur le Recteur et énoncés dans la lettre de rentrée des inspecteurs jointe en annexe.

I- Axes de travail spécifiques au secteur SBSSA :

La liaison bac pro BTS :

L'orientation des élèves issus des baccalauréats professionnels de notre secteur en STS reste insuffisante. Élever le niveau de qualification des lycéens (rénovation de la voie BOEN N° 2 du 19 février 2009) reste une priorité. Afin de faciliter la continuité des parcours, un travail sera conduit cette année dans le cadre de la liaison bac pro BTS du secteur sanitaire et social.

Pour rappel, un Vade Mecum « Liaison bac pro BTS » publié sur le site rectoral (publication académique/orientation formation/liaison bac pro-BTS) a pour objectif de vous accompagner dans la mise en œuvre et le suivi d'un dispositif favorisant la liaison bac pro / BTS. Nous vous invitons à nous faire part de toutes actions menées dans ce cadre.

Enseigner en CAP

Au regard des besoins exprimés, des modules de formation (niveau I) dans le cadre du PAF ont été organisés sur l'année scolaire 2015-2016. La prise en charge de l'hétérogénéité des publics de CAP et l'accompagnement des équipes restent un axe prioritaire pour cette nouvelle année. Les formations de niveau I seront reconduites pour répondre aux nouvelles demandes et la réflexion initiée l'an passé se poursuivra par un accompagnement et un suivi particulier de plusieurs établissements au travers des formations de niveau II



217

Liaison SEGPA- CAP :

Le travail opéré dans le cadre de la liaison SEGPA-CAP mené sur le territoire de Belfort a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des élèves issus de SEGPA en CAP. Cette action sera reconduite cette année sur un autre territoire.

II- Quelques rappels :

Positionnement des élèves :

Seuls les élèves en formation initiale sous statut scolaire qui entrent en baccalauréat professionnel dès la seconde sont soumis à l'obligation de passer le diplôme intermédiaire en classe de première. Les élèves issus de passerelles peuvent toutefois, s'ils le souhaitent, s'inscrire en ponctuel aux épreuves du diplôme intermédiaire. Ce positionnement des élèves issus de la voie générale ou technologique dans le mois qui suit l'entrée en formation doit permettre de proposer un parcours adapté au regard des compétences acquises.

Demande de dérogation aux PFMP :

Pour les élèves ne justifiant pas des semaines de PFMP réglementaires, une demande de dérogation doit être adressée auprès de la DAFPIC. Toute récupération de stage doit faire l'objet d'un avenant à la convention. Les justificatifs de récupération (avenant ou attestation avec date de récupération) seront joints au dossier de l'élève.

Nous vous invitons en début d'année scolaire à faire le point pour chacun des élèves afin de trouver les solutions les plus adaptées à la récupération et anticiper ainsi les difficultés d'inscription aux examens.

Plan de formation et évaluation des élèves :

La réflexion autour des plans de formation (stratégie globale de formation) doit se poursuivre et permettre une approche pédagogique par compétences. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'accomplir en présence de l'élève un bilan régulier pour évaluer objectivement au travers de critères précis son niveau d'acquisition.

Les pratiques en matière d'évaluation doivent évoluer. L'évaluation ne doit plus être vécue comme une sanction mais comme un outil de mesure de la progression.

L'évaluation par compétences permettra à chaque apprenant de progresser à son rythme et de lui donner confiance. Il conviendra de valoriser ce que sait faire l'élève tout en lui fixant des axes de progrès.

Nous rappelons l'importance de développer l'auto évaluation dans les séances pédagogiques obligeant l'apprenant à s'impliquer activement dans son processus d'apprentissage et à avoir un regard critique sur lui-même.

Développer les usages du numérique :

L'usage du numérique dans les pratiques professionnelles reste une priorité nationale et académique et doit se développer.

Plusieurs modules de formation sont accessibles dans le PAF 2016-2017 dont deux sont spécifiques au secteur SBSSA :

- modules 39799 « L'usage du numérique au travers des séances pédagogiques »
- module 39802 « Classe inversée : différenciation des pratiques pédagogiques »

Nous vous invitons à vous inscrire avant le **15 septembre** à l'adresse :
paf.ac-besancon.fr

Pour les retardataires, nous vous demandons de nous faire parvenir un mél avant le **30 septembre** afin que nous puissions vous rajouter à la liste initiale.

Dans le cadre du bac pro ASSP, une nouvelle session de formation sur l'utilisation du logiciel professionnel « Easy Soins » s'est déroulée l'an passé pour l'ensemble des établissements.

Malgré la qualité de la formation, peu d'équipes se sont saisies de cet outil et ont réinvesti la formation dans les séquences pédagogiques.

Il n'est pas prévu de nouvelle formation cette année, cependant dans un souci permanent de former au mieux nos élèves et faciliter leur insertion professionnelle nous comptons sur votre professionnalisme pour intégrer ce logiciel dans votre pratique pédagogique.

3/7

III- Allègement de la pression certificative en classe de seconde baccalauréat professionnel

L'arrêté du 11 juillet 2016 modifie les définitions d'épreuves de certaines spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032949040&dateTexte=&categorieLien=id>

Cet allègement concerne les diplômes suivants :

- BEP Hygiène Propreté =>EP2 reportée en classe de première
- BEP Accompagnement Soins et Services à la personne => EP1 évaluation en PFMP reportée en classe de première
- CAP Agent de Prévention et de Médiation => EP3 l'évaluation de cette unité réalisée en entreprise est reportée en deuxième année de formation.
-

IV- Actualités du secteur

PSE / Enseignements de la santé et de la sécurité au travail (ES&ST)

Pour rappel la nouvelle définition de l'épreuve en bac pro est entrée en application à la session 2016 (BO n° 30 du 23 juillet 2015).

Dans le cadre de la suppression des situations d'évaluation en classe de seconde professionnelle, l'arrêté du 11 juillet 2016 modifie la définition des épreuves de Mathématiques – physique-chimie et PSE. Les annexes II et V de l'Arrêté du 11 juillet 2016 font état des modifications à prendre en considération pour la PSE.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/11/MENE1619562A/jo/texte>

SVT en 3^{ème} prépa pro

L'enseignement de la SVT en 3^{ème} prépa pro doit permettre de développer les compétences du socle commun (BOEN N°17 du 23 avril 2015). Dans l'attente de la diffusion des textes précisant les allègements dédiés aux élèves préparant le DNB Pro, les consignes de l'inspection générale en ce début d'année scolaire sont les suivantes :

=>Prendre appui sur le programme du cycle 4 en ciblant pour ce début d'année un thème se rapprochant d'un item de la PSE. La thématique « le corps humain et la santé » et plus spécifiquement la partie consacrée à l'alimentation doit être en grande partie retenue dans le programme et adapté aux besoins particuliers des élèves préparant le DNB Pro.

Pour aider les équipes à construire les séquences d'enseignement, un stage PAF « Enseigner la SVT en 3^{ème} prépa pro » sera mis en place avant les vacances de la Toussaint

Filière Hôtellerie Restauration et alimentation :

=> La rénovation du CAP Cuisine entre en œuvre à la rentrée 2016.

Pour accéder à l'arrêté du 17-3-2016 - J.O. du 9-4-2016 :

<http://www.education.gouv.fr/pid285...>

Le guide d'accompagnement pédagogique (GAP) est également à votre disposition. A noter que dans ce document sont aussi présentés, à titre indicatif, trois illustrations d'organisations horaires pour ce CAP.



=> Le BP Boucher rénové en 2016 est consultable au BO 26 mai 2016

=> Le CAP Crémier-fromager est en cours de création

=> Les rénovations pour 2017 :

Le BP Cuisinier qui devient BP arts de la cuisine

Le CAP Services Hôteliers et le CAP Restaurant

CAP Service en brasserie-café qui devient en CAP Brasserie

4/7

Filières soins à la personne :

=> L'esthétique, cosmétique, parfumerie :

Lors du séminaire esthétique organisé en juin dernier le projet du nouveau référentiel du Bac Pro Esthétique Cosmétique Parfumerie a été présenté .Ce projet ne peut être diffusé car il nécessite quelques ajustements.

Sa parution officielle est annoncée pour la fin d'année 2016 pour une application à la rentrée 2017. Dès sa parution, nous le diffuserons dans les établissements concernés et réunirons les équipes à des journées de formation prévues au PAF 2016

=> La MC Coiffure Coupe Couleur :

Cette formation est mise en place à la rentrée au CFA de Béthoncourt.

La filière sanitaire et sociale :

=> Le bac pro SPVL entre en rénovation à l'automne. Nous vous informerons des évolutions.

=> Le bac pro ASSP : nous poursuivons les réflexions engagées avec l'ARS. Le comité de pilotage devrait se réunir prochainement et définir les priorités pour cette année. Les travaux initiés par territoire réunissant enseignants et professionnels doivent se développer de manière à répondre au plus près aux problématiques de territoire.

Dans le cadre de la poursuite d'étude en école d'aide soignant (e) des élèves de bac pro ASSP un travail est mené conjointement avec Dijon afin de mieux cerner :

- les difficultés rencontrées par ces derniers une fois entrés en école ;
- les réponses à apporter en termes de préparation et d'accompagnement.

=> Le CAP petit enfance : le référentiel est en cours de rénovation.

La filière hygiène environnement :

La première session d'examen du bac pro HPS et CAP APH s'est déroulée en juin 2016. Un bilan de cette première session permettra de faire évoluer le cahier des charges académique en fonction des besoins et /ou constats.

V- Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (CAPLP externe et interne) et concours de l'enseignement privé sous contrats correspondants (CAFEP-CAPLP et CAER-CAPLP) session 2017

Nous encourageons tous les personnels non titulaires à s'inscrire au concours de recrutement des personnels enseignants du second degré. Les inscriptions se dérouleront **du 8 septembre au 13 octobre. 2016 17h**

Calendrier - Informations et inscriptions à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

La division des examens et concours – bureau DEC1
03 81 65 74 74 ou 85 ou à ce.dec1@ac-besancon.fr

Liste concours ouverts pour la session 2017



5/7

Section/option	Externe		Interne	CAER
	Ens public	Ens Privé	Ens Public	Ens Privé
Biotechnologies Option Santé Environnement	O	O	O	O
Section coiffure	O	O	F	F
Section Esthétique	O	O	F	F
Section sciences et techniques médico sociales	O	O	O	O

L'épreuve d'admissibilité pour les concours interne et réservé consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Ce dossier devra obligatoirement être envoyé au plus tard le **mercredi 30 novembre 2016**, le cachet de la poste faisant foi.

Pour vous accompagner dans la rédaction du RAEP une journée de formation est proposée au PAF (Module 39769 Préparation à l'examen professionnel réservé et CAPLP interne STMS et BSE).

VI- La communication :

Elle se fait exclusivement par voie électronique sous couvert du chef d'établissement. Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle académique (prenom.nom@ac-besancon.fr) à activer et à utiliser pour tout contact avec l'institution. Nous vous invitons à consulter votre messagerie académique tous les jours (excepté pendant les congés scolaires).

VII- Ressources pédagogiques

Le site académique SBSSA est à nouveau accessible à l'adresse suivante : <http://sbssa.ac-besancon.fr/>

Vous trouverez sur ce site, des ressources pédagogiques et/ou des informations sur l'actualisé du secteur.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement. Nous vous encourageons à apporter vos contributions (projets, séquences, expériences en classe ...) en faisant parvenir vos productions aux adresses mails des personnes ressources (publiées prochainement sur le site).

VIII- Inspections des PLP exerçant en Collège et LP

Vous recevrez en amont de l'inspection ou de la visite conseil sous couvert de votre chef d'établissement un courrier précisant la date et l'horaire ainsi que les documents à présenter le jour de l'inspection.

Les inspections peuvent avoir lieu à l'occasion d'une séance pédagogique, d'un CCF, d'une visite de PFMP, etc...

L'observation de séance (une heure minimum) sera suivie d'un entretien qui portera sur :

- l'analyse de la séance ;
- votre activité pédagogique en lien avec les compétences relatives à l'exercice du métier ;
- votre implication dans la vie de l'établissement et le système éducatif.

Afin que cette rencontre soit des plus constructives, nous vous demandons de la préparer et de nous présenter :

Pour la séance :

- les documents de conception de séquence et de séance (compétences développées, objectifs, contenus, évaluations formative et sommative, CCF envisagés) ;
- les documents supports distribués aux élèves ;
- le cahier de textes numérique de la section ;
- plusieurs cahiers d'élève.



6/7

Pour l'entretien qui suit :

- le plan de formation élaboré en équipe ;
- les progressions des différents enseignements dont vous avez la charge ;
- le planning des PFMP de la classe ;
- un court compte-rendu de vos activités au sein de l'établissement pour l'année en cours (une page maximum) et vos besoins en formation ;
- sil y a lieu :
 - o les projets de travaux de réflexion engagés à titre individuel ou en équipe et votre implication,
 - o votre utilisation des TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Ecole),
- les diverses questions que vous souhaitez aborder.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre implication au service de la réussite des élèves et vous souhaitons une très bonne année.

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale SBSSA

Stéphanie LIBERT

Séverine VANAUTRYVE

ANNEXE

Répartition des filières et/ou diplômes SBSSA 2016-2017



717

Filières et/ou champs et/ou disciplines	Diplômes	Intitulés	Stéphanie LIBERT	Séverine VANAUTRYVE
Sanitaire et sociale	CAP	Petite Enfance		
	CAP	Agent de Prévention et de Médiation		
	DE	Aide Soignant		
	DE	Auxiliaire Puéricultrice		
	BEP	Accompagnement Soins et Services à la Personne		
	Bac pro	Accompagnement Soins et Services à la Personne		
	Bac pro	Services de proximité et Vie Locale		
Pharmacie	BP	Préparateur en pharmacie		
Prothèse dentaire	Bac pro	Prothésiste dentaire		
Coiffure	CAP	Coiffure		
	MC	Coiffure-Coupe-Couleur		
	BP	Coiffure		
Esthétique Cosmétique	CAP	Esthétique/Cosmétique Parfumerie		
	Bac pro	Esthétique/Cosmétique Parfumerie		
	BP	Esthétique/ Cosmétique Parfumerie		
Service aux collectivités et aux particuliers	CAP	Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif		
Restauration collective et rapide	CAP	Agent Polyvalent de Restauration		
Environnement	BEP	Métiers de l'Hygiène et de la Propreté		
	Bac pro	Hygiène Propreté Stérilisation		
Bio-industries de transformation	Bac pro	Bio- Industries de Transformation		
Hôtellerie Restauration Alimentation	CAP/ BEP / bac pro	Sciences appliquées Tous les diplômes		
Champ HAS en SEGPA	4eme et 3eme			
PSE	CAP/BEP/ Bac pro	Tous les diplômes		
HPS	BP	Menuisier Charpentier		
3eme Prépa pro				